RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1215) DE MISE À DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ, APPASSIONATO, MESSIAEN ET PÔLE DOCUMENTAIRE À L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», À TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-26-320

EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 2 septembre 2026 de 9h30 à 17h00 ; au Pôle documentaire, le 24 septembre 2026 de 9h00 à 16h00 ; des auditions dans les salles Appassionato et Messiaen, les 17 et 18 septembre 2026 de 9h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salles, pour un montant de 331,40 € T.T.C (trois cent trente-et-un euros et quarante centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 2 septembre 2026 de 9h30 à 17h00 ; dans le Pôle documentaire, le 24 septembre 2026 de 9h00 à 16h00 ; des auditions dans les salles Appassionato et Messiaen, les 17 et 18 septembre 2026 de 9h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260921-lmc1H14631H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/09/2026
Date de Publication : 21/09/2026